

"Voici l'ensemble des revendications communes portées par nos différentes organisations syndicales (CGT, FSU, CFDT, SNPTES) concernant les ANT :

- faire de la CCP-ANT une instance qui peut être saisie par les agent·e·s sur des questions individuelles (congés, télétravail, temps de travail) ;
- donner à la CCP-ANT et aux autres instances gérant le recrutement et l'évolution de carrière des contractuel·les (composantes, CS+CFVU) des éléments chiffrés sur les postes et évolutions de carrière des contractuel·les avec pour objectif de rendre compte de l'usage des contractuel·le·s au sein de l'Université ;
- CDIser à 3 ans les collègues sur des missions pérennes (CVEC, enseignant·es-contractuel·les...) ou sur des métiers rares/en tension ;
- interroger sur les contrats de recherche qui sont exclus des simulations proposées (typologie des contrats et profils recrutés pour éviter les surqualifications) ;
- - mieux accompagner les contractuel·les : préparation des concours, amélioration l'information sur les carrières, renforcement (en termes de personnels) le pôle de la DGDRH en charge des contractuel·les et de la formation, accompagnement spécifique pour les contractuel·les étranger·es (en raison de la question du renouvellement du titre de séjour) ;
- prévoir un délai d'information minimum sur les fins de contrat (par exemple à la moitié du contrat), avec un accompagnement spécifique et, si le délai n'est pas respecté, une sanction pour l'établissement ;
- revaloriser et aligner les grilles des contractuel·les sur les titulaires en nombre de points ;
- Quid des revalorisation pour les collègues en CDI hors indice ? ;
- reprendre pour les contractuel·les l'ancienneté sur les mêmes fonctions (y compris dans le privé) ;
- - mensualiser les vacances d'enseignement sur service prévisionnel
- mieux informer les doctorant·es sur leurs droits : proposer des formations de la DGDRH dans la formation doctorale, construire des supports de la DGDRH à destination des doctorant·es (page dédiée), permettre aux OS de s'adresser aux doctorant·es via des listes spécifiques (qu'importe si financé·e·s ou non) ;
- publier prioritairement les postes d'enseignant·es contractuel·les à temps plein : le temps partiel doit se limiter à une demande des personnes concernées
- Accès aux primes pour l'ensemble des contractuel·le·s
- Obligation de la conduite de l'entretien professionnel annuel pour l'ensemble des contractuel·le·s

- Mieux considérer et valoriser les contractuel.le.s (bien-être au travail): on parle encore de peur des agents d'exprimer des demandes de télétravail ou autre demande par peur d'un refus ou de répercutions sur le renouvellement du contrat.
- Remettre aux agents contractuel.le.s de la charte des contractuels, en version papier (format livret) dès le recrutement.